L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureau: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 2 SEPTEMBRE

FEUILLETON.

LE COUSIN DU DIABLE

PAR
GONTRAN BORYS.

PROLOGUE.
LÉLIO L'AVENTURIER.

VII
NUIT BLANCHE.
— Suite. —

Landry s'éclipsa comme s'il eût eu des ailes. Cinq minutes après, il était de retour.

Lélio achevait d'expédier à la hâte un déjeuner qu'il s'était servi à lui-même. Jugeant son vêtement désormais inutile, le gentilhomme quitta sa grossière défroque de bourgeois et revêtit un costume élégant et simple qui relevait encore sa hauté mine.

— Sommes-nous prêts? demanda-t-il.

— Oui, messire, et il n'est que temps de décamper.

— Pourquoi?

— On s'attroupe devant l'auberge. Les voisins s'apprêtent de ne pas voir s'ouvrir le cabaret du sieur Truxillo.

— En route!

Ils descendirent. Comme ils traversaient la cour, des [illegible] étouffées se dégageaient [illegible] soupirail à fleur du sol.

— Entendez-vous gémir notre hôte? ricana Landry. Le diable aussi! son maître le fait [illegible]

Il n'avait pas fini d'articuler cette phrase qu'un bruit de chevaux lancés ventre à terre retentit au loin, se rapprocha, puis s'arrêta devant la maison.

La cour était séparée de la rue par un large mur, dont les battants de chêne se maintenaient fermés au moyen d'une barre de fer.

L'écuyer, qui se préparait à soulever cette barre, laissa tomber son bras, colla son œil à une fente et, tout pâle, au doigt sur ses lèvres, retourna vers Lélio.

Le comte à son tour regarda.

— Don Diaz! murmura-t-il.

VIII

LÉLIO FAIT CONNAISSANCE DE DON DIAZ.

Dans la rue, de l'autre côté de cette porte, derrière laquelle Lélio et Landry se tenaient en observation, deux cavaliers venaient de faire halte. Leurs montures fumantes attestaient la rapidité de la course fournie par eux.

L'un était le marmiton Gomès, juché sur la monture de Landry qu'il ramenait éreintée et poussive. Quant à l'autre, Lélio ne l'avait jamais vu, mais un secret instinct le lui fit reconnaître.

Don Diégo Diaz de Huerta paraissait avoir trente-six ans. C'était un homme de haute taille, maigre, osseux, au teint livide, à la barbe rare et rousse.

— Pouah! la laide figure! chuchotta Landry. Je m'explique le dégoût de la senorita!

Don Diégo descendit de cheval et jeta la bride aux mains de Gomès. Puis, examinant la maison où tout semblait calme et tranquille:

— Ils dorment encore, murmura-t-il. Pré[venez] Truxillo. Je me rends de ce pas chez l'alcade.

— L'alcade! répéta tout bas Landry. Pourquoi l'alcade?

— Cet homme est décidément très-fort, dit Lélio avec un sourire amer. Il a flairé en moi un conspirateur et il va confier sa vengeance à l'inquisition.....

— Morbleu! s'écria l'écuyer! et le voilà qui s'éloigne!....

— Oh! dit le comte il n'ira pas loin.

Landry regarda son maître, dont l'œil brillait étrangement.

— Vous comptez le retenir? demanda-t-il ébahi.

— Oui, certes.

— Par quel moyen?

— Je vais le tuer, pardieu!

Alors, ouvrant une porte basse pratiquée dans la muraille, le comte s'élança sur les traces de don Diego.

Le jeune Gomès ne le vit pas. Il frappait au grand portail.

— Holà! patron! criait-il, c'est moi!....

— Gomès.....

Les deux battants s'écartèrent; mais au lieu de Truxillo, ce fut Landry qui, menaçant et terrible, apparut au marmiton pétrifié.

L'écuyer appréhenda l'enfant par le collet de sa veste et le souleva comme un jouet. Gomès rentra d'elle-même à l'écurie, exempte de s'empresser d'imiter le cheval de don Diego.

Landry, tenant Gomès suspendu entre ciel et terre, le porta jusqu'au seuil de la cave, à peine tendu.

— Maintenant que tu as accompli ta mission, mon bon ami, dit-il au petit malheureux plus mort que vif,—il faut bien que tu en rendes compte à ton maître!

Il entrebâilla la porte du caveau, lança Gomès à travers les ténèbres, referma l'huis à triple tour, jeta la clé au fond du puits, et courut rejoindre Lélio.

Celui-ci n'avait pas eu de peine à rattraper son rival. Don Diégo marchait lentement, la tête inclinée, en homme qui combine des projets compliqués.

Le comte le dépassa de quelques pas, puis fit volte-face et s'avança vers lui.

Cette manœuvre éveilla l'attention de Diégo! Il leva les yeux, deux yeux jaunes et vitreux comme ceux des reptiles.

Sans doute un pressentiment secret lui dénonça un ennemi, un adversaire, car il eut un soubresaut, et sa main se crispa sur la poignée de sa dague. En même temps, d'un regard inquiet et rapide, il mesura la courte distance qui le séparait de la maison de l'alcade, située à l'extrémité du bourg.

Cependant le comte, un radieux sourire aux lèvres, le poing sur la hanche et relevant sa cape avec sa rapière, avait mis le chapeau à la main.

— Parfait cavalier, dit-il. Je vois la plus engeante, n'est-ce point à don Diaz de Huerta que j'ai la joie d'adresser ma révérence?

— A lui-même, monsieur, répliqua l'Espagnol. Lélio salua profondément.

— Quant à moi, reprit-il, je suis ce gentilhomme que vous avez n'ont qu'imparfaitement mesuré à Madrid. Le besoin est à refaire, se...

— Eh bien, répartit l'hidalgo avec un coup d'œil débordant la haine, on la refera, soyez tranquille.

— Quand?... riposta Lélio. Peut-être serez-vous mort d'ici un à quart d'heure, senor.

Diego Diaz recula. Il crut à un guet-apens et sa pâleur naturelle prit des teintes cadavériques.

— Oseriez-vous attaquer un homme sans défense? balbutia-t-il.

— Sans défense? répéta le comte étonné. Vous avez une épée, ce me semble.

Alors, l'Espagnol qui respira, c'est un piège que vous m'offrez!

— Evidemment. Que supposiez-vous donc?

Il y avait tant de loyauté dans la physionomie du gentilhomme, que don Diégo eut honte de sa peur. Aussi reprit-il à l'impudence:

— Seigneur Lélio, commença-t-il, ou maître Truxillo, ou quelque soit votre véritable nom, qui sans reproche, tous ceux que je vous connais me paraissent des noms de comédie....

— Vous êtes plein de sagacité, appuya le comte.

— Seigneur Lélio, donc, votre proposition me flatte et m'honore, et cependant, je l'avoue, elle me contrarie.

En effet, dit Lélio. Quand il est si facile d'apposter des sbires au coin d'une rue ou de dénoncer un ennemi à la police, il est cruel, n'est-ce pas, d'avoir à le combattre à armes égales?

— Egales!.... Ah! non pas! interrompit Diaz avec une infernale ironie. Vous êtes célibataire, seigneur Lélio, tandis que moi, je vais être père de famille.

En disant cela, l'Espagnol avait un sourire hideux. Il tiraillait sa barbe rougeâtre, et c'était réellement une hideuse chose que ce visage où se combattaient la bassesse, la rage et la lâcheté.

Le comte frémit de fureur, mais il se contint encore.

— Ainsi, vous refusez? demanda-t-il.

— J'hésite, voyez vous, senor, je me marie demain, et si ma femme me hait, moi, je l'adore. Risquer ma vie à la veille de posséder Dolorès, serait-ce bien sage à moi? Je suis friand de ma lune de miel, que diable! et j'en imagine d'avance mille félicités....

Diego Diaz avait bien calculé sa vengeance. Chaque mot de ce discours cynique entrait comme un poignard au cœur de Lélio. Pâle et frémissant, il tenait toutes ses forces pour ne pas plonger son épée dans la gorge de cet homme et de lui arrêter ainsi les paroles sur les lèvres.

Enfin, bégaya-t-il d'une voix méconnaissable, oui ou non, vous battez-vous?

— Pourquoi me battrai-je? Parce qu'il vous plu de trouver ma femme jolie?.... Eh bien, décidément, non!

Il avait achevé, que le comte lui arrachait son feutre et l'en souffletait sur les deux joues.

L'Espagnol exhala un cri rauque. Il recula chancelant et dégaina sa rapière. Lélio avait déjà l'épée à la main.

— Ah! ah! s'écria-t-il, voici, je crois, plus traitable. En garde, señor! en garde, assassin!... Je suis pressé!...

— Et moi donc! répondit Diego qui remit la main au fourreau. Je suis plus pressé d'enterrer la senorita que vous l'êtes, vous, de me mettre en terre.

Le comte demeura muet et comme frappé de la foudre. Devant une telle couardise, son cœur se soulevait de stupeur et de dégoût.

Alors Diego Diaz, qu'il riait d'un rire de dédain et qui, tout en riant, déchiquetait ses moustaches, Diego Diaz lui cria:

— Au revoir, don Lélio! Vous apprendrez qu'il est dangereux de cultiver à la fois l'amour et la politique. Jusque-là vivez en paix, et que la pensée de mon bonheur console votre solitude!

— Misérable! exclama Lélio hors de lui.

Mais l'Espagnol était déjà loin. Quelques minutes plus tard, il entrait chez l'alcade.

Cette scène en pleine rue, en plein soleil, avait eu pour spectateurs quelques passants qui regardaient curieusement le gentilhomme.

— Nos chevaux! vite, nos chevaux! lui chuchota Landry à l'oreille.

Lélio se laissa entraîner.

— Sur mon blason! murmura-t-il en s'essuyant le front, il y a des jours où l'on regrette d'être gentilhomme! A quoi tient-il que je n'ai tué ce lâche!

— Morbleu! s'écria l'écuyer, il fallait donc me faire signe! Moi qui ne suis point gentilhomme et qui ne me pique pas de ces délicatesses, je lui aurais tout bellement planté ma dague entre les deux épaules.

— Un assassinat!.... fi donc!

— Fort bien, grommela Landry. Grâce à vos idées chevaleresques, nous ferons avant peu connaissance avec la torture et l'échafaud.

Le comte ne répondit rien. Il parut tomber peu à peu dans une méditation profonde et douloureuse jusqu'à l'hôtellerie, il ne prononça pas une parole.

Mais une fois dans la cour de l'auberge et tandis que Landry lui présentait l'étrier, Lélio laissa un soupir et s'écria d'une voix désolante:

— Il faut bondir le serviteur!

— Allons!.... tout est dit...... j'y renonce.

— A quoi?

— A cet enlèvement!

— Plaît-il?

— C'était un rêve impossible!... Oublions-le!

— Ah! mon Dieu, balbutia l'écuyer tout perclus de joie.

— L'expédition est terminée, Landry. Nous quittons l'Espagne.

— Quoi! aujourd'hui, monsieur?

— A l'instant même.

— Et où allons-nous?....

— En Flandre.

L'écuyer sursauta. Un rapide mirage fit passer devant ses yeux éblouis les gras pâturages, les joyeuses kermesses et la bière écumeuse de son pays natal.

Il bondit en selle avec la légèreté d'un jeune homme, et, tous les deux, le maître et le valet, prirent à bride abattue la route de Pampelune.

Les chevaux, excités par une triple ration d'avoine, laissèrent en un clin d'œil Agréda bien loin derrière eux.

Puis le château, avec ses tourelles sombres et les ombrages mystérieux de son parc, apparut et disparut comme un rêve.....

Chose étrange! Lélio n'avait même pas levé les yeux sur le balcon de Dolorès.

Enfin, la route se déroula, blanche et ensoleillée à perte de vue, et, durant une heure, le comte galopa sans pousser un soupir, sans tourner une seule fois la tête vers ce petit hameau où il avait caressé tant de projets et d'espérances.

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'Abeille.
Mercredi matin, 2 septembre 1868.

Le temps, hier, a été sombre toute la journée avec menace de pluie. L'atmosphère était excessivement chargée et la chaleur intolérable.

Il y a eu quelques mouvements sur les quais et chaque bateau qui arrive apporte quelques balles de nouveau coton.

SONT ARRIVÉS: Le Wild Wagoner, de Natchez, avec 222 balles de nouveau coton et 2 de l'année précédente, 555 sacs de graine à coton; Rose Franks, de la Rivière Rouge, avec 113 têtes de bétail et 11 balles de coton; Cleona et Idahoe, de Trenton, avec 161 balles de coton.

SONT PARTIS—Le Gov. Allen, pour Greenville; le Mittie Stephens, pour Bayou Sara; le Hetty Gilmore et le Flicker, pour le Bayou Lafourche, et le Brown, pour le bas de la côte.

Le Gov. Allen a quitté le quai avec une pleine cargaison, chose qui n'était pas arrivée depuis quelques temps.

Le haut du fleuve et la rivière Ohio, étaient stationnaires avant hier. Les tributaires du Mississippi continuent à baisser.

MEMORANDA.

Le steamer Rose Franks a quitté Shreveport le 25 août, laissant là le steamer Trenton et le Dixie, chargeant pour la Nouvelle-Orléans. Le 26 a passé le Lula D. sur la barre Dixie. Le 27 a rencontré le Richmond à Grand Ecore et le Caddo au dessus de O. K. Le 29 a rencontré le Pioneer à Hickman. Le 30 a rencontré le Gossamer à Ernests' Lotus No 2 à Davide. L'Era No 8 à Rapides. Annie Wagley à Natchitoches Bayou; le Glide No 4 dans le Old River. Le Rose Franks rapporte 30 pouces d'eau dans les barres principales.

LE PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE WILD WAGONER, partira ce soir, à 5 heures précises. Ce bateau n'a pas de supérieur comme marcheur. Quant à ses emménagements ils sont tout à fait supérieurs. W. B. Richardson, son capitaine, et J. C. Libano, commis, sont renommés pour leur activité et leur courtoisie.

LE GREY EAGLE POUR BAYOU SARA.—Ce bateau partira ce matin à 10 heures précises. Les expéditeurs qui lui confieront du fret sont assurés d'avance qu'il sera délivré à destination dans le plus bref délai. Les passagers y trouveront des cabines très confortables et une table des mieux servies. Les officiers du bord sont affables et prévenants.

R. CONDON,
Entrepreneur de Pompes Funèbres.
No 243, rue des Magasins, coin Delord, et No 392, rue de Chartres, coin Champs-Elysées.
A constamment un grand assortiment de CERCUEILS métalliques; CERCUEILS en bois de rose, acajou, noyer noir et en bois ordinaire. Il se charge de l'embaumement, de l'enterrement, de l'expédition des corps et loue des voitures. 4 juillet—1an

"Chaux du Cap de Richards,"
Manufacturée dans les carrières de marbre.
NUL autre que lui n'a le droit d'employer cette marque commerciale: "RICHARDS CAPE LIME". Cette chaux est d'une qualité particulière bien connue et fort appréciée depuis 16 ans pour la maçonnerie, la fabrication du sucre et d'autres procédés industriels. Il y en a toujours un assortiment, venant des fourneaux, au chantier de marbre, 147 rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne.
2 aout—3m NEWTON RICHARDS.

Chaux de l'Alabama à vendre
JE reçois constamment de la Chaux de l'Alabama que j'offre, au plus bas prix du marché, en lots au gré des acheteurs. Cette chaux est supérieure à toutes celles qui se vendent ici et on ne saurait en trouver d'aussi bonne pour les corniches, le fini et la fabrication du sucre.
7juil—3m SAMUEL JAMISON, Rue Carondelet, No 68.

Avis au Public.

LE soussigné ayant appris qu'on essayait de négocier certains billets souscrits et endossés par lui, des numéros 13 à 60, chaque billet de la somme de [illegible] ... E. MONTEUSE.

Avis aux Contribuables.
Bureau des Assesseurs de la Ville.
Hôtel-de-Ville, 15 août 1868.
LE Bureau des Assesseurs de la ville ayant achevé leurs listes d'assessement pour l'année 1868 et des copies de ces listes ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 15 de l'Hôtel-de-Ville, les dites listes peuvent être vues et examinées par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, tous les jours (excepté les dimanches) durant trente jours qui suivront le 15 du courant, époque après laquelle le Bureau des Assesseurs se réunira dans la salle No 15 de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 22, 23, 24, 25 et 26 de septembre prochain, afin de prendre en considération les demandes des personnes qui se considèreraient lésées.
B. F. HARPER, Secrétaire du Bureau des Assesseurs.

Bureau de la Compagnie américaine du Gaz amélioré.
LES Directeurs de cette Compagnie se sont réunis à leur Bureau, No 55 de la rue St. Charles, et ont élu, pour l'année, les officiers dont les noms suivent:
Président: T. B. BARTON.
Vice-Président: T. M. ZIEGLER.
Secrétaire-Trésorier: G. A. D. KEMPER.
Surintendant: JULES BRADY.

INJECTION RICORD.

UN REMEDE INFAILLIBLE.
Injection Ricord—Paris.
C'EST le seul remède infaillible pour
La GONORRHÉE dans toutes ses phases.
L'ECOULEMENT CHRONIQUE des plus obstinés.
La FLUOR ALBUS ou FLUEURS BLANCHES.
[illegible]
AVERTISSEMENT.—L'enveloppe du véritable remède porte la signature de RICORD et les mots INJECTION RICORD, PARIS soufflés dans le verre.
MAUNSELL & BOGEL, Agents pour la vente en gros

AUX PLANTEURS DE RIZ.
MACHINE "STAR", POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ.
Patente de WM B. EMERY.
NOUS, soussignés, certifions avoir employé, hier, à la vapeur, sur notre habitation la MACHINE "STAR", PATENTÉE DE MR WM B. EMERY, POUR BATTRE ET NETTOYER LE RIZ, MACHINE QUE VEND MR CHAS. E. WYNNE, AU No. 196 DE LA RUE GRAVIER, A LA NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]
Paroisse St-Charles, 14 août 1868.
LEONCE SONIAT.
JULES SONIAT.
A vendre par CHAS. E. WYNNE, Rue Gravier, No 196, et rue de l'Union, No 17, Nlle Orléans.

Julius Loeffler,
(successeur de CHAS. LOEFFLER,)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ, et fabricant D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.
No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans.

AGENCE GENERALE DE MM. FOLSCH & CO, Marseille.
PORTO, Madère, Sherry, Vin de Marseille, Cognac, Vermouth, Anisette, Curaçao, Marasquino,
Liqueurs assorties,
Vins rouge en caisse fins et ordinaires,
Sardines, Fruits conservés, Huile de Possel et Balaguier, Huile de Piagnol, Olives, Fromage de Gruyère, Fromage Allemand, Truffes, Dattes, Figues, Raisins, Amandes, Citrons.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
E. BARRIERE, Seul Agent, No 13 Carondelet.

$1000 de récompense.

IL est résolu que, vu l'augmentation des NICKELS faux donnés en paiement de passage dans les chars de la ville, une récompense de $1000 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de quiconque imitera ou fera passer sciemment ces pièces de cinq cents. Les conducteurs ont reçu l'ordre de faire arrêter immédiatement toute personne qui mettra des pièces fausses dans la boîte.

G. T. BEAUREGARD, Président de la Cie. du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.
F. WINTZ, Président de la Cie. des chemins de fer de la ville de la Nouvelle Orléans.
DAVID C. McCOARD, Président de la Cie. du chemin de fer Crescent City.
W. H. McLELLAN, Président de la Cie. du chemin de fer de la rue St. Charles.
C. A. LABUZAN, Président de la Cie. du chemin de fer des rues Canal et Claiborne.
GEO CLARK, Président de la Cie. du chemin de fer d'Orléans.

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 149, rue Canal. Consultations pour les pauvres et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures.

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL SEPTEMBRE 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—on des droits ou d'absence leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	H
Amour Pierre Daniel	Heymann Michel
B	Holtzguer Arnaud
Bloch Rodolphe	Harpon Pierre
Bolismeng Louis	J
Bois (menuisier)	Jappet Ambroise
Bouvard Frita (Mme) née Clotilde Etienne	K
C	Koch Nicolas
Coppens L.	L
Cambianne Honoré	Laurent Louis Charles
Carre-Constant Jean	Lasserre (Mme)
Cases Bernard	Lacroix Edouard Lucien
D	M
Dube Jean	Minjoulet Pierre Clarens
D'Angerot Alfred	Mertz B
Doctor Pierre	Meyer (la famille)
Dumont (Mme)	Mathieu William
Duboiq Joseph	N
Deschamps-Léonarde Paul	North Hélène (Mme)
Dolltine Victor	P
E	Peytavol Bazile-Quartini
Enne Nicolas	Platt Charles
Eleonmann Gustave et Eugène	Pourvet Lucien (brasseur)
F	Prudent Victor
Felder Philomène	R
G	Rivet Adrien
Gaillard Louis Joseph	Rondeau Louis (de la Chapelle Camponde, Lne)
Ging Marie	Raviguot (Mme veuve)
Gach Antoine	S
Gosselin Auguste	Sérard Alexandre Audebie
Gérard Charles	Serpentini Pompée
Glaesener Louis	Ségalas Jean
Gambosi Vérénac (Mme) née Marie Jannot dit Zanon	Silvain Jean-Antoine
H	T
Heurcastagne Romain	Tochon Charles
	Telle Benjamin (Mme veuve) née Couillebœuf
	W
	Wolf Frédéric

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis No. 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Programme

DE LA

DÉMOCRATIE NATIONALE,

ADOPTÉ PAR LA

Convention Démocratique.

Le parti démocrate, assemblé en Convention Nationale, mettant sa confiance dans l'intelligence, dans le patriotisme et dans la justice éclairée du peuple, prenant la Constitution comme source et comme définition des pouvoirs du gouvernement, et comme garantie des libertés du citoyen, et reconnaissant que les questions d'esclavage et de sécession ont été réglées pour toujours par la guerre ou par l'action volontaire des Etats du Sud dans leurs conventions constitutionnelles, et que ces questions ne doivent jamais être posées et agitées à nouveau, après le retour de la paix, DEMANDE:

1o—La restauration immédiate de tous les Etats dans leurs droits, dans l'Union, sous la Constitution, et la restitution du gouvernement civil au peuple américain.

2o—L'amnistie pour tous les délits et crimes politiques, et le règlement des conditions de la franchise élective dans les Etats par les citoyens de ces Etats.

3o—Le paiement de la dette publique des Etats Unis aussi rapidement que possible, en appliquant à ce paiement tous les fonds tirés du peuple par l'impôt, sauf ce qu'il faut pour les besoins du gouvernement administré avec économie; et quand les obligations du gouvernement ne portent pas expressément, ou quand la loi en vertu de laquelle elles ont été émises ne stipule pas qu'elles seront payées en espèces, elles doivent, en droit et en équité, être payées en monnaie légale des Etats-Unis.

4o—L'égalité de taxation sur toute espèce de propriété suivant sa valeur réelle, y compris les obligations du gouvernement et autres valeurs publiques.

5o—Une seule monnaie légale pour le gouvernement et le peuple, le travailleur et le fonctionnaire, le pensionnaire et le soldat, le producteur et le porteur de titres de la dette.

6o—L'économie dans l'administration du gouvernement, la réduction de l'armée et de la marine permanente; l'abolition du Bureau des affranchis et de tous les instruments politiques destinés à assurer la suprématie du nègre; la simplification du système et la cessation des modes inquisitoriaux employés pour l'assessement et la perception du revenu interne, de telle sorte que le fardeau de la taxation soit égalisé et amoindri; le rétablissement du crédit du gouvernement et de sa circulation; le rappel de toutes les lois pour enrôler les milices d'Etat en forces nationales en temps de paix, et un tarif de revenu sur les importations étrangères et une taxation égale, sous les lois relatives au revenu interne, qui, tout en accordant une protection incidente aux manufactures domestiques et en n'affaiblissant pas le revenu, imposent néanmoins le fardeau le plus léger et favorisent également les grands intérêts du pays.

7o—La réforme des abus dans l'administration, l'expulsion des hommes corrompus de tout emploi, l'abrogation des places inutiles, la restauration de l'autorité légitime et le rétablissement de l'indépendance des Départements Exécutif et Judiciaire du gouvernement; la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil, afin de faire cesser les usurpations du Congrès et le despotisme du sabre.

8o—L'égalité de droits et de protection pour les citoyens naturalisés et natifs au-dedans et à l'étranger; l'affirmation de la nationalité américaine qui doit commander le respect des puissances étrangères et fournir un exemple et un encouragement aux peuples luttant pour l'intégrité nationale, la liberté constitutionnelle et les droits individuels, et le maintien des droits des citoyens naturalisés contre la doctrine absolue de l'allégeance immuable et contre les prétentions des puissances étrangères de punir ces citoyens pour des crimes qu'on prétendait avoir été commis hors de la juridiction de ces puissances.

En demandant ces mesures et ces réformes, nous accusons devant le peuple le Parti Radical pour son mépris du droit et pour l'oppression et la tyrannie sans égales qui ont marqué sa carrière après l'engagement solennel et unanime des deux Chambres du Congrès de poursuivre la guerre exclusivement pour le maintien du gouvernement et pour la préservation de l'Union et de la Constitution.

Il a violé maintes fois cet engagement sacré en vertu duquel avait été ralliée cette noble armée volontaire qui a conduit nos drapeaux à la victoire. Au lieu de restaurer l'Union, il a fait tout ce qu'il pouvait pour la dissoudre et a soumis dix Etats, en temps de paix profonde, au despotisme militaire et à la suprématie nègre.

Il a nullifié le droit de jugement par juri.

Il a aboli le privilége d'habeas corpus, garantie sacrée de la liberté.

Il a étouffé la liberté de la parole et de la presse.

Il a substitué les saisies et les arrestations arbitraires et les jugements militaires, et les inquisitions par des chambres ardentes, aux tribunaux constitutionnels.

Il a méconnu, en temps de paix, le droit du peuple à être exempt de perquisitions et de saisies.

Il a fait envahir les bureaux de poste et de télégraphe, et même les appartements des particuliers, et a fait saisir les papiers et les lettres sans aucune accusation ou avis préalable, ainsi que l'exige la loi organique.

Il a converti le Capitole américain en une bastille.

Il a établi un système d'espionnage officiel auquel aucune monarchie constitutionnelle en Europe n'oserait avoir recours.

Il a aboli le droit d'appel, sur d'importantes questions constitutionnelles, devant le tribunal judiciaire suprême et il menace d'amoindrir ou de détruire la juridiction originelle dont ce tribunal a été irrévocablement investi par la Constitution; tandis que le savant Premier-juge a été exposé à de grandes et atroces calomnies simplement parce qu'il n'a pas voulu prostituer ses fonctions élevées en appuyant les accusations fausses et entachées de l'esprit de parti qui ont été proférées contre le Président.

Sa usurpation et l'extravagance de ce parti ont dépassé tout ce qui était connu dans l'histoire, et, par ses fraudes et ses monopoles, il a presque doublé le fardeau de la dette créée pendant la guerre.

Il a dépouillé le Président de son pouvoir constitutionnel de nomination, même du droit de former son propre cabinet.

Sous ses attaques répétées, les fondations du gouvernement sont ébranlées et si, en novembre prochain, il réussissait à inaugurer son Président, nous nous assemblerions comme un peuple subjugué et conquis, au milieu des ruines de la liberté et de fragments épars de la Constitution.

ET NOUS DÉCLARONS ET RÉSOLVONS: Que toujours depuis que le peuple des Etats Unis a brisé le joug de la Couronne anglaise, le privilége et le droit de suffrage ont appartenu aux divers Etats et ont été exercés, réglés et contrôlés exclusivement par le pouvoir politique de chaque Etat, respectivement; et toute tentative du Congrès, sous quelque prétexte que ce soit, pour priver un Etat de ce droit, ou pour en entraver l'exercice, est une usurpation flagrante du pouvoir qui ne peut trouver d'excuse dans la Constitution, et qui, si elle est sanctionnée par le peuple, renversera la forme de notre gouvernement et aboutira à un gouvernement unique, centralisé et consolidé, dans lequel l'existence séparée des Etats sera entièrement absorbée, et par suite duquel un despotisme sans exemple remplacera l'Union fédérale composée d'Etats égaux.

Que nous ne, ardons les actes de reconstruction du Congrès, ainsi appelés comme usurpateurs, inconstitutionnels, révolutionnaires, nuls et de nul effet.

Que nos soldats et marins qui ont porté les drapeaux de notre pays à la victoire contre un ennemi brave et résolu, doivent être l'objet d'une reconnaissance éternelle, et que toutes les garanties données en leur faveur doivent être fidèlement mises à exécution.

Que les terres publiques doivent être distribuées libéralement au peuple et qu'on doit en disposer soit au moyen de la préemption des terres de foyer, soit au moyen de la vente en quantités raisonnables, mais seulement aux occupants actuels, au prix minimum établi par le gouvernement, et que, lorsqu'il est nécessaire, pour encourager des entreprises publiques importantes, de faire des concessions de terres publiques, on applique le produit de la vente de ces terres et non ces terres elles-mêmes à l'objet en vue.

Que le Président des Etats Unis, Andrew Johnson, en exerçant le pouvoir de ses hautes fonctions pour résister aux agressions du Congrès contre les droits constitutionnels des Etats et du peuple, a droit à la reconnaissance de tout le peuple américain, et qu'au nom du parti démocrate nous lui offrons nos remerciements pour ses efforts patriotiques dans ce but.

Avec ce programme, le parti démocrate fait appel à chaque patriote, en comprenant sous ce titre tous les éléments conservateurs, et tous ceux qui désirent soutenir la Constitution et restaurer l'Union, en oubliant toutes les anciennes différences d'opinion, pour s'unir avec nous dans la grande lutte actuelle, pour les libertés du peuple, et qu'à tous ceux-là, à quelque parti qu'ils aient appartenu précédemment, nous tendons la main sincèrement prêts à accueillir leur concours comme celui d'amis et de frères.

BOIS DE CONSTRUCTION
GEORGE MERZ,
MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des Chassis, des Jalousies, des Portes et toute espèce de Matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juillet—1an

Moulin à riz—Moulin à riz.
NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines qu'exige la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.
On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO,
Au coin des rues Delord et Foucher.

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. De SAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 78. 14 nov—1an

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825,)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à décortiquer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Howell, des Bouches à fourneau, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
LEEDS & Co.

JACOB OTT Entrepreneur.
REPARE LES MAGASINS et les MAISONS DE RÉSIDENCE.
Fait et répare les Cuves.
Les ordres laissés au No 25, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 18 nov—1an

AGENCE GENERALE

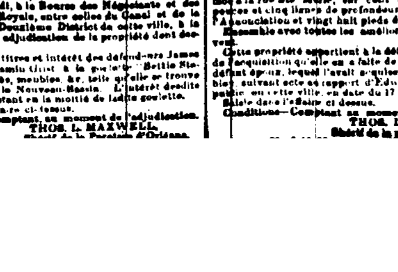

Eau-de-vie renommée de Fergeide Fils. De Alphonse Cahuzac, Champagne Cie Heidsick, Porto de S. Ouest.
Des ordres seront reçus pour l'importation directe.
AUG. COUTURIE & Co.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.
[illegible]
Le steamer GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage, s'adresser chez VICTOR FERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:
EUROPE, cap. Lemarié....Samedi 25 juil.
ST-LAURENT, Bocande....Samedi 8 août
VILLE-DE-PARIS, Duchesne....Samedi 22 août.
PEREIRE, Surmont....Samedi 5 sept.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140; Seconde cabine, $85.
POUR PARIS: Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord, Première cabine, $145; Seconde cabine, $88.
Troisième cabine, $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.
Les bagages seront marqués pour Paris.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
V. FERRILLIAT, 127, rue Commune.

COMPAGNIE DE VAPEURS Hambourgeoise-Américaine.
COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.
Les magnifiques vapeurs de la Compagnie SAXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends, partiront du Havre chaque 1r de la Nouvelle-Orléans chaque 10 du mois pendant les mois d'octobre 1868 à avril 1869, prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:
De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine	$150 00	Première cabine	$165 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	40 00		
Payable en or.
MAURY & CO., Agents de passage, 181 rue de la Commune.
WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 53 rue Carondelet.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux de passage de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York.

"Lloyd" de l'Allemagne du Nord.
Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.
Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord,
BREMEN........Capitaine F. Dreyer.
NEW-YORK........Capitaine H. A. Neynaber.
feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême, l'e touchant à la Havane et à Southampton en allant et en revenant.
Jours de Départ.
DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
BREMEN, 14 octobre.	vers le 20 novembre.
NEW-YORK, 11 novembre.	vers le 20 décembre.
Pour les détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 42.

Aux Voyageurs se rendant au Nord.
La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.
Prix du Billet: $48.50.
Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers suivants, qui sont de premier ordre et composent les lignes:
Atlantic C. Mail SS. Co. Line. Ligne Murray. Ligne Empire.
HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES, LEO, CLEOPATRA, SAN SALVADOR, SAN JACINTO.
Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le MERCREDI et le SAMEDI. Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.
[illegible]
Bureau No 104 de la rue de la Commune.
GEO. A. McCLESKEY, Agent général.

LIGNE INMAN, Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $195.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $205.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $225.
Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 106.

Pour New York.
Ligne de Steamers des Marchands.
Composant les steamers suivants, qui sont de première classe:
GEN'L GRANT, Capt. H. S. Quick.
CRESCENT CITY, Capt. Wm Weir.
SHERMAN, Capt. W. P. Henry.
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES, Capt. Geo L. Norton.
partant de New-York et de la Nlle-Orléans.
Le Steamer CRESCENT CITY, Commandant Wm Weir, Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 12 septembre, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents emménagements.
Chambres..........$60 00.
Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.
Le steamer CORTES, Commandant Horatio Nelson, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Le SAMEDI, 5 septembre, à 5 heures P. M.
Passage..........$60
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61

POUR LES VILLES DE BAINS.
Baie St-Louis, Pass Christian, Mississippi City, Biloxi, Ocean Springs et Pascagoula.
Le beau steamer favori et à basse pression, CREOLE, capitaine Jas McC. Baker, fera le service régulier, comme suit: les LUNDIS et les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain; les MERCREDIS, allant jusqu'à Pascagoula; les SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 2 h. P. M.
Retour—Il partira d'Ocean Springs le DIMANCHE et le MARDI matin; de Pascagoula, le JEUDI, à 10 heures du matin.
Les voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
PETER MARCY, agent, No 175 de la rue de la Commune

Pour la Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires.
Le beau bateau à passagers MINNOW, capt. L. E. Noe, construit expressément pour ce service, partira du Canal de Harvey pour le Wharf de l'Hôtel de la Grand'Ile tous les mardis et les samedis, à 9 1/2 heures du matin.
Prix du passage, $3 50.
Ou par le Ferry des Opelousas, le Porter, qui part de la rue Ste Anne à 7 1/2 heures du matin, et le train de 8 heures des Opelousas qui les remettra au Canal de Harvey à temps pour le MINNOW.
Prix de R. R. et Ferry 30 cents.
Le fret pour le MINNOW sera reçu tous les jours par le R. R. des Opelousas à débarcadère de la rue Ste Anne.

Compagnie de paquebots quotidiens de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cousin.
Le CAMELIA se relie au steamer WENONA qui va jusqu'à Covington. Il part tous les jours comme suit: Les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de midi.
Les MARDIS, les MERCREDIS et les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de deux heures.
Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures.
Il y aura EXCURSION tous les Dimanches. Le steamer partira à l'arrivée du convoi de 6 heures et quart et sera de retour en ville à temps pour le convoi de sept heures du soir.
Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
COHEN M. SORIA, agent, Rue de l'Union, No 16.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Joseph Acosta, commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 8 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

La Côte et Bayou Sara.
LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Mittie Stephens, capitaine W. B. Greenlaw, commis J. A. Comeaux, aidé de MM. O. Lecler et E. Fortié, quittera la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 11 de la rue Conti.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin (commençant le 6 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires. Le nouveau et rapide paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. S. Barano, partira comme il est dit et à BON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 14 rue du Canal. JAMES LEAKE, 10, Nouvelle-Levée.

NATCHEZ.
Paquebot de Natchez—Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Le beau bateau à vapeur W. P. D. WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, agent, No 27 de la rue Tchoupitoulas.

Chemin de fer de Memphis et de Charleston.
Ligne rapide de fret entre LA NLLE-ORLEANS et GRANDE JONCTION, NASHVILLE, CHATTANOOGA, ATLANTA, ROME, AUGUSTA, CHARLESTON, MACON, LYNCHBURG, PETERSBURG, NORFOLK, RICHMOND, BALTIMORE, PHILADELPHIE, NEW-YORK, Et tous les points intermédiaires de la ligne.
On donne des connaissements pour tous les points. Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs se règlent aux points de livraison.
Les expéditeurs ne paient ni assurance, ni charroi, ni expédition, ni commission.
Les prix sont toujours aussi bas que les plus bas. Pour plus de détails, s'adresser au bureau, au-dessous du City Hotel, ou à la boîte 2351 du bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.
D. H. FEGER, Agent général, pour le Sud, du Chemin de fer de Memphis et de Charleston.

TAUX DU FRET
ENTRE
La Nouvelle-Orléans
NEW-YORK, BOSTON, PHILADELPHIE
et tous les points du Nord et de l'Est par la voie des Grands Chemins de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord et du Mississipi Central, &c.
Chemins de fer direct à tous les points.
Aucune assurance n'est nécessaire.
Les connaissements sont signés et les taux garantis pour tout le parcours.
Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.
Les expéditeurs sont informés que notre transportation en ce moment le fret de la Nlle-Orléans à New-York, Boston, Philadelphie, &c, à très bas prix, et que cette route leur permet de faire une économie de vingt-cinq à cinquante pour cent.
Les réclamations pour pertes, avaries ou prix excessifs seront réglées, sans délai, à tous les points de livraison.
Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
JAMES TONGE, Agent général pour le fret.

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
UN convoi de passagers part, tous les jours, à 5 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et Memphis. [illegible]
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
ED. WARE, Agent général des passagers.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY de chemin de fer partira, du pied de la rue Ste Anne, [illegible]
G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRETES ET DE LA PEAU.
[illegible]
E. GAUDON, Diplômé de l'Université de Paris, Rue Canal et Baronne.

L. CRESSON, PEINTRE,
182 et 185 rue Bourbon, près l'Opéra,
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c.
Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & Co.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à planchers, et démolitions.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Draguet, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, reps, &c.
CORNICHES, Bandes, Pinches, &c.

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE St-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA, Propriétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$913,804 40
Sur les risques de mer	208,734 17
Sur les risques de rivière	28,542 42
Total	$1,151,082 20
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$179,547 00
Primes remboursées	20,471 97
	$250,018 97
Montant net des primes le 31 mai 1868	$901,044 15
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$271,226 37
Sur les risques de mer	172,940 58
Sur les risques de rivière	44,559 36
	$491,008 91
Taxes	26,015 61
Réassurances, Dépenses, Frais, Ste et Pertes, moins intérêt	$179,206 64
Bénéfice net	$377,329 59

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$140,517 87
Billets garantis par hypothèques	875,007 36
Billets garantis par nantissements	60,147 30
En caisse	126,476 34
Actions de banques et de chemin de fer	12,000 00
Primes en voie de perception	55,305 4
Bons de la ville	23,000 00
Effets à recevoir	137,134 79
Scrip de Compagnies d'Assurances	66,000 00
Actions "Dry Dock, Valletta"	15,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"	5,700 00
Actions "Merchants' Exchange"	1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"	1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co."	200 00
Bons de l'Et [illegible]	1,500 00
Total	$1,488,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,346 15
25 0/0 du scrip de 1869 payable en juillet	70,275 75
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	228,547 00
	$400,768 90
Actif réel	$1,087,645 25

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
PAUL FOURCHY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans
Assermenté et signé par-devant moi ce 3 juin 1868
PAUL W. COLLENS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 3 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	F. Macpero,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCoard,	S. Z. Relf,

G. DUPLANTIER,
AVOCAT,
No. 24 rue Royale,
NOUVELLE-ORLEANS.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

Fonds capital..........$500,000
avec privilége de l'augmenter jusqu'à $5,000,000

Bureau No 24, rue du Camp, Bâtisse-Story, à l'angle des rues Camp et Commune.

B. L. MILLAUDON, Président; J. M. LAPEYRE Vice-Président; E. N. GARUCHEAU, secrétaire.

CETTE Compagnie offre aux assurés l'option d'un rabais de quinze pour cent, ou la participation dans les profits [illegible]

HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle DU STAR,
RUE CARONDELET No 14.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1868		$ 40,078 28
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 29,958 82	
Sur les risques de mer	5,262 41	
Sur les risques de rivière	2,876 25	$ 40,078 28
Moins:		
Pertes sur les risques d'incendie	$ 4,461 71	
Pertes sur les risques de mer	5,139 63	
Pertes sur les risques de rivière	1,079 35	$ 11,680 69
		$ 28,397 79
Frais de bureau, taxes, licences, etc., déduction faite du montant au crédit du compte contingent	$ 13,324 00	
Réassurances	2 266 45	
Primes remboursées	390 11	$ 15,980 00
		$ 12,397 79
25 p. 0/0 alloué aux assurés		3,085 30
		$ 9,158 29
Réserve pour risques non expirés		2,362 00
		$ 1,796 29
En caisse	$ 3,289 00	
Effets à recevoir	392 25	
Scrips d'autres Compagnies d'assurance	3,390 00	
Primes en voie de perception	4,577 91	
Balance due sur des billets de souscription, considérés bons	75,880 00	
		$ 87,529 00
Valeurs douteuses, portées sur compte suspendu		$ 20,602 82

Extrait correct des livres de la Compagnie,
LLOYD R. COLEMAN, président,
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, ce 25 août 1868.
JOHN P. MONTAMAT, Juge de Paix.

La Compagnie d'assurance Mutuelle du Star, en mettant sous les yeux du public l'état qui précède, a l'honneur d'annoncer en même temps à ses amis que des Listes de Billets de Souscription supplémentaire circulent en ce moment et se signent rapidement; elle espère que cette souscription portera son capital au chiffre d'environ $300,000 et lui permettra d'agrandir le cercle de ses opérations.

La nouvelle direction désire ardemment rendre la Compagnie utile et prospère; elle espère que les efforts qu'elle fait dans l'intérêt d'une des plus anciennes institutions de la Nouvelle-Orléans auront l'approbation cordiale et le secours généreux de notre population.

A l'élection qui a eu lieu le 20 juillet 1868, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

DIRECTEURS:

W. C. C. CLAIBORNE,	ARTHUR FORSTALL
ADOLPHE SCHREIBER,	B. LAPLACE,
FORRESTER DOLHONDE	J. A. BRASELMAN,
CHS. O. JOHNSON,	ROBERT L. MOORE,
J. F. TODD,	B. GERSON,
R.-L. BRUCE.	EDWARD COCHRAN.

A une réunion des nouveaux Directeurs, le 17 août 1868, M. LLOYD R. COLEMAN a été réélu président et M. Chs. Engstfeld a été réélu secrétaire.
CHS. ENGSTFELD, secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
ATLANTIC
DE LA
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux: rue du Camp, No 19.
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1868.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie le second état annuel de ses affaires:

Montant des primes de l'année expirée le 30 juin 1868, savoir:

Primes d'incendie	$ 64,097 01
Primes de mer	66,416 28
Primes de rivière	6,175 51
	$136,688 80
Pertes payées dans la même période:	
Sur risques d'incendie	$16,614 68
Sur risques de mer	35,169 50
Sur risques de rivière	2,184 05
Primes remboursées	42 607 66
Réduction (rebate)	9,500 00
Taxes et Revenu Intérieur	5,772 12
Réassurances	12,255 61
Dépenses, loyer, etc., salaires	11,509 78
	107,287 00

ACTIF:

Billets par actions	$125,000 00
Prêts sur hypothèque	5,000 00
Prêts sur garantie	4,250 00
Effets à recevoir, courte échéance	3,780 2
Actions de Valette Dry Dock	1,000 00
Actions de la Compagnie d'allège	2,000 00
Agence d'assurance	1,000 00
Primes en voie de perception	5,000 00
Effets à recevoir, payables sur demande	5,000 00
Meubles de bureau	1,491 07
En caisse	11,055 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.
R. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 7 juillet A. D. 1868.
A. SHELLEY, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées.
R. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.

—Directeurs—

R. Rigney,	H. H. Stanley,
G. W. Nasson,	T. M. Brown,
William Van Fleet,	Jos. Symes,
H. P. Janvier,	R. J. Ward,
T. Prudhomme,	G. M. Sorin,
B. I. Mode,	R. Boissau,
R. P. Eggleston,	A. N. Grief,
Wm. Agar,	Jas. M. Read,
C. B. Slayback,	Thos. Sloan,
Alexander Mathe.	

Etat de la Louisiane
Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-treizième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, Pardevant moi, ANDREW HERO Jr., notaire public dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés, ont comparu les personnes dont les noms figurent ci-dessous, [illegible]

ARTICLE PREMIER.
Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine du Gouvernement de la Nouvelle-Orléans; le domicile en est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.
Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs du gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane; de faire ou de vendre généralement le gaz amélioré.

ARTICLE TROISIEME.
Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.
La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze ou plus, et le nombre ainsi augmenté sera le nombre permanent des membres de la Direction.
[illegible]

ARTICLE QUATRIEME.
Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. [illegible]

ARTICLE CINQUIEME.
Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, [illegible]

ARTICLE SIXIEME.
Cette charte pourra être modifiée, changée ou amendée, ou la Compagnie pourra être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, [illegible]

ARTICLE SEPTIEME.
Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être tels qu'ils sont indiqués dans cet acte d'incorporation.
[illegible]
Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Cenas et de George Albert Hero, témoins légaux, [illegible]
Signé sur l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. B. Barton, A. W. Merriam, Jno. C. Fleming, F. M. Ziegler, W. Frazier Kelly, W. S. Kemis, F. J. Elliott, C. A. Labuzan, John McIntyre, et autres, George Cenas, George A. Hero,
ANDREW HERO, Jr., Notaire public.
Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé parmi mes archives.
Nlle-Orléans, 17 août 1868.
ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

ETAT DE LA LOUISIANE,
VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que le 3 août de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,
Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ayant commission et qualité, et en présence des témoins soussignés.
Se sont présentées les parties dont les noms figurent ici, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et engagent ceux qui pourraient plus tard devenir membres de cette corporation ou acheter de ses polices, et de former une corporation dans le but et sous les stipulations suivantes:

ARTICLE I.
Le nom de cette corporation sera: Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance de la Vie, de la Louisiane. Le domicile de cette Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera ses opérations lorsque le nombre des souscripteurs sera de cent. [illegible]

ARTICLE II.
Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, [illegible]

ARTICLE III.
Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, [illegible]

J. M. LAPEYRE,	W. B. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
I. N. MARKS,	C. CAVAROC,
R. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
T. COOPER,	THOS. K. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
I. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

[illegible]

ARTICLE IV.
[illegible]

ARTICLE V.
[illegible]

ARTICLE VI.
[illegible]

ARTICLE VII.
[illegible]

ARTICLE VIII.
[illegible]

ARTICLE IX.
On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de plus de (15) et au-dessous de (60) ans.

ARTICLE X.
[illegible]

ARTICLE XI.
[illegible]

J. M. Lapeyre,	Thos. K. Finlay,
L. B. Pothier,	Jno. Davidson,
Jas. Sinnott,	W. Reed,
W. Colbert,	W. C. Nichols,
Wm. Creevy,	A. P. Sheedy,
Gerard Stith,	W. McCulloch,
W. B. Mount,	L. A. Fournier,
W. Young,	J. Leyden,
P. Dunn,	D. J. Plowlkins,
J. J. Atkins,	Louis J. Atkins,
J. C. Robinson,	M. J. Carr,
Nariabo F. Fournier,	Jos. Ellison,
L. Caulfield,	Cordelia B. Shrosby,
W. B. Redenford,	G. F. Bouass,
J. W. Raffin,	J. F. Elliott,
H. Isaac Dorce,	J. Wood Breedlove,

[illegible]
A. MAZUREAU, Notaire.

Bureau de la Société Mutuelle d'Aide et de Bienfaisance sur la Vie, de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 août 1868.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue le jour les personnes ci-après ont été élues officiers de l'Association, pour servir comme tels durant une année:
JNO. DAVIDSON, président,
W. S. PIKE, vice-président,
R. W. YOUNG, secrétaire,
L. A. FOURNIER, trésorier,
W. B. KOONTZ, avocat,
W. C. NICHOLS M. D., médecin.
Le bureau de l'Association est établi d'une manière permanente au No 130 rue Carondelet, [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

GEORGE S. BEARD vs D. F. WESSEL
CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 22.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

P. HALPIN, vs. J. B. WOODRUFF.
SIXIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,820—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 12 de septembre 1868, à 10 1/2 heures A. M., rue St-Joseph No 123, entre Magasin et Tchoupitoulas, à la vente publique et adjudication de
Certains chevaux, wagons, harnais, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour inspection.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FRANK TIETEMBERG vs la Veuve OVIDE GUERIN (Clémentine V. Laborie).
SEPTIEME Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, No 105.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois d'octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit: [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu MATHIEU COURTADE, décédé. BAPTISTE RIEHL vs la succession de M. COURTADE, la veuve Justine Courtade administratrice.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

EDGAR MONTEGUT vs JULES ALEXIS.
QUATRIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,636—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs. JOHN F. MANICO & CO. La même vs JOHN F. MANICO.
CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Nos 18,365 et 18,394—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

FOLGER & CO vs JOHN FREDENSTEIN. LES MEMES vs LE MEME.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos. 20,223 et 20,067—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JEAN MARIE CLAVERIE vs A. L. BINGAMAN. DOMINIQUE MAILLES vs le même.
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos 102 à 103—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. S. SIMONDS vs le steamship PHILADELPHIA et ses propriétaires THOMAS E. PORTER et ALLEN ORTLE.
CINQUIEME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,698—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

T. C. TWICHELL vs BERNARD AVEGNO.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,886—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MIGUEL PIRIS vs LA SOCIETE DITE "AFRICAN METHODIST EPISCOPAL ZION SOCIETY"
SEPTIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La veuve J. C. DE ST ROMES, EUGENE DE ST ROMES, et autres, vs. FANNY BLANC et al.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,671—[illegible]
THOMAS L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Joseph Stinson, la dame Stinson, curatrice.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,111—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MATILE COURCELLE vs CECILIA KEEGAN et son époux JOHN KEEGAN.
QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,882—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

BENJAMIN A. WEEMS vs JAMES B. GRIST & BENJAMIN GRIST.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,581—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

A. B. READING contre W. J. CAHOUN—No 177.
COUR DU PREMIER JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—[illegible]
A. A. PLATTSMIER, constable.

AVIS JUDICIAIRES.

AVIS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Plaquemines.
[illegible]
S. W. SAWYER, Syndic de la Paroisse Plaquemines.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.
A. D. BERNOUDY, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible]
(Signé) CHS LEAUMONT, Juge.

Etat de la Louisiane.
Cinquième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. [illegible]
LOUIS POWER, Greffier.

GLENDY BURKE vs DAVID B. FORBES.
SEPTIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans, No 11.—[illegible]
THOS. L. MAXWELL, Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN, MARKS & CO
Marchandises sèches, Lingerie et 19 douzaines "Préparation d'Ezekiel" pour les cheveux
PAR HOFFMAN MARKS & CO—Alex. Levy, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 36—MERCREDI, 2 septembre, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, ginghams et gingham coton, bobinet, jaconats suisses, toiles, diaprés, cotonnades, draps, étoffes, alpacas, mérinos, mousselines laine, casimirs, satinets, draps, jeans, tweeds, flanelles, couvertures, bonneterie, mouchoirs, corsets, chemises blanches et chemises en couleur, caleçons, mouchoirs, &c.
— Egalement —
19 douzaines "préparation d'Ezekiel" pour les cheveux.
Conditions, à la vente.

PAR LOUIS STERN & BRO.
400 caisses bottes, souliers et brodequins.
PAR LOUIS STERN & BROS., M. Stern encanteur—Il sera vendu, aujourd'hui MERCREDI, 2 septembre 1868, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—400 caisses bottes, souliers et brodequins, un grand et bon assortiment pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons, pour dames, demoiselles, fillettes et enfants. Ces chaussures conviennent pour le commerce de la ville et celui de la campagne; elles ont été reçues par les derniers steamers, directement des manufactures et méritent l'attention des acheteurs.

PAR RENÉ GUTIERREZ.
Propriété de valeur dans le Deuxième District.
PAR RENÉ GUTIEREZ, Encanteur—SAMEDI, 5 septembre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs:
La propriété située au coin des rues Miro et St-Pierre, ayant quatre appartements, cuisine, cave, etc., bâtie sur un terrain de 32 pieds de face à la rue Miro, sur une profondeur de 80 pieds, mesure américaine.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET.
Succession de RAYMOND LANG.
Meubles. Vêtements. Bijoux.
Aussi: La moitié indivise d'un café.
PAR G. DE FERIET, encanteur. Bureau et salle de vente, No 86 de la rue Bienville.—LUNDI, 7 septembre 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, au No 86 de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 20 août 1868,
Un lit Victoria une moustiquaire, un sommier, un drap, deux oreillers, un traversin, sept cuillers en nickel, huit livres, une malle en cuir, un lot de vêtements et de linge de corps, 3 bagues en or, 2 boutons en or pour chemises, une montre et une chaîne en or et un lot de vins et de cigares.
Aussi. En vertu du même ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu, à midi, le même jour, sur les lieux ci-après mentionnés, la moitié indivise du stock et des installations du café connu sous le nom de "Merchants' Room Coffee House" situé au No 166 de la rue Commune. Le tout conforme à l'inventaire entre les mains de l'encanteur.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR AUGUSTE GAILLARD.
Succession de MARIE BASTIEN, épouse d'AUGUSTE GAILLARD—No 345.
PAR AUGUSTE GAILLARD, S. Grimault, encanteur—MERCREDI 2 septembre 1868, il sera vendu à Carrollton, rue Cambronne, à trois îlets de l'Avenue Carrollton, à la résidence de la défunte, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour Judiciaire de la paroisse de Jefferson, en date du 15 août 1868, les effets mobiliers suivants, appartenant à la susdite succession, savoir:
29 vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler, 1 taureau, trois chevaux, une jument, deux poulins,
1 charrette à lait et une dito à provisions.
La clientèle et tous les ustensiles de la vacherie.
Conditions—[illegible]
P. S.—Les billets devront être fournis sur les lieux avec l'endossement exigé.

PAR S. GUINAULT
VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
Fonds d'une installation de soda, de fruits et gâteaux.
PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI 3 septembre 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'ancien dépôt du Rail Road Pontchartrain, Troisième District—
L'établissement complet ci-dessus, incluant meubles, &c.
Conditions—Comptant.

Succession de M. et de Mme JACQUES LAMOTHE. No du dossier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
PAR S. GUINAULT, encanteur—SAMEDI 5 septembre 1868, [illegible]

Succession de MARCELIN ELEN—No 25,289.
PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 26 septembre 1868, [illegible]

Succession de H. L. SUMMERS—No 22,276.
PAR S. GUINAULT, encanteur, bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 19 septembre 1868, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
300 caisses bottes, souliers et brodequins, 30 malles et souliers, congrès cousus.
PAR E. ROGER & CO.—H. Samory, encanteur—JEUDI, 3 septembre, il sera vendu, à 10 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
300 caisses bottes, souliers et brodequins comprenant un assortiment général, pour hommes, femmes et enfants.
— Aussi—
31 malles congrès cousus.
Conditions à la vente.

Cognac, vins de Bourgogne, kirsch, vins rouges en caisses, absinthe, vermouth, champagne, &c. &c.
PAR E. ROGER & Co.—Henry Samory, encanteur. MERCREDI, 2 septembre, il sera vendu, à 11 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée, pour clore diverses consignations.
20 quarts de pipes fine Champagne cognac.
[illegible]
25 caisses absinthe et vermouth,
25 caisses Champagne.
Conditions à la vente

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Bottes, Souliers, Chapeaux et Habillements.
PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur—MERCREDI, 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 66—
100 caisses bottes, souliers et brodequins,
150 douzaines chapeaux assortis,
100 lots habillements, chemises, chemises de peau, caleçons, etc., etc.
Conditions—Comptant.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu, jeudi 3 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siége à ressorts, table de centre à dessus de marbre, table à dessus de marbre, tables à thé, tables, gravures, tapis, miroirs, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de chambres à coucher bien garnies.
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits de cottage, chaises à siége et bois et cuir.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de montre beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
Il sera vendu, jeudi, 3 septembre, à 11 heures du matin, aux coulées de F. Lima, rue Trévier, [illegible]
AUSSI:
[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER
Propriété de valeur rue Bagatelle entre Bons Enfants et Morales.
Succession de JUSTINE CLAY, épouse décédée de PIERRE WILSON.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur—Bureau Passage de la Bourse, No 6—SAMEDI, cinq septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1868, la propriété suivante:
UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Bons-Enfants, Morales et Union, mesurant (mesure américaine) 31 pieds 11 pouces et 8 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.
Aussi—Deux actions de la Banque du Sud, de la Nlle Orléans.
Conditions—Pour les actions, comptant; pour la propriété, une moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an en billets divisés à la satisfaction des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque spéciale et privilége de vendeur; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée.
Actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs et compris les timbres du revenu des Etats Unis.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Propriétés de choix rue Poydras—Terrain rue St-Ferdinand—Mme MARY McMILLEN vs. EMILY C. McMILLEN—No 20,681—Pour opérer un partage—Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs.—Bureau, No 17 du Passage de la Bourse—SAMEDI, le 3 octobre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

Succession de BRIDGET McCANN.
Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 Place de la Bourse.—SAMEDI, le 5 septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Succession de C. A. CASTILLO—No 2,359—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17, Place de la Bourse—SAMEDI le 12 de septembre 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

Terrain à l'encoignure des rues Kerlerec et Johnson. Succession de JOHN CRONAN, No 12,167, Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR C. F. GIRARDEY & CO., Encanteurs—[illegible]

Maison basse sur la rue Clio.
SUCCESSION DE FRANCIS P. WEST—No [illegible] Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.
PAR C. E. GIRARDEY & CO—[illegible]

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1868.
CONFORMÉMENT aux sections 44 et 45 de la loi intitulée "Acte pour établir un système général de Banques Libres dans l'Etat de la Louisiane" approuvée le 15 mars 1855—Avis est par le présent donné aux porteurs de Billets mis en circulation par cette Banque, et enregistrés par l'Auditeur conformément à la loi, d'avoir à présenter les dits billets pour être payés à la Banque ou au bureau de l'Auditeur de l'Etat, [illegible]
J. E. MOSSINER.